



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, sont présents les conseillères et conseillers: Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence du maire M. Éric Mageau.

La conseillère Gina Castelli est absente.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2022-03-307

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 7 février 2022;

3.2 Séance extraordinaire du 17 février 2022.

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Contrat pour le balai de rue pour l'année 2022;

5.2 Contrat pour le fauchage en bordure des chemins pour l'année 2022;

5.3 Contrat pour le nivelage des chemins pour l'année 2022;

5.4 Service de laboratoire pour le projet de réfection du chemin Spring;

5.5 Réfection du chemin Spring.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de février 2022;

6.2 Dépôt des formulaires DGE-1038;

6.3 Rapport du greffier-trésorier sur la formation obligatoire des élus municipaux.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Barrière pour les étangs aérés;

8.1.2 Dépôt des rapports de statistiques de performance 2021 – Dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

8.1.3 Dépôt des états financiers pour l'année 2021 – Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;

8.1.4 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.5 Contrat de service pour entretien des lampes UV aux étangs aérés;
- 8.1.6 Dépôt des états financiers pour l'année 2021 – Régie intermunicipale d'incendie de la région de East Angus;
- 8.1.7 Projet d'aéroglysieur de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de East Angus;
- 8.1.8 Proclamation de la première journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022;
- 8.1.9 Signataire pour la municipalité;
- 8.1.10 Dépôt d'un projet au programme de subvention du fonds pour le transport actif;
- 8.1.11 Embauche d'une responsable des comportements pour le Service d'animation estival (SAE) – été 2022;
- 8.1.12 Demande de dérogation mineure 2021-11-0001 Monsieur René St-Amant;
- 8.1.13 Politique des frais de déplacement;
- 8.1.14 Les élus(es) municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien.

9. Avis de motion à donner Aucun.

10. Adoption des règlements Aucune.

11. Varia affaire nouvelle Aucun.

12. 2^e période de questions (Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 4 avril 2022 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-03-308

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-03-309

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

4. 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 35).

M. : Bertrand Ash : remercie le conseil le Challenge VTT a été une réussite.
Où est rendu le dossier pour l'ascenseur au centre communautaire.
Dossier SPA de la plainte de la Mme Voir ce qu'on peut faire.

M. : Jacques Gourde : Merci pour les cintres.
La caisse, les travaux avancent bien.
Dans le journal, le dossier des lumières avec le MTQ.
Les pompiers, il m'a été dit que la citerne allait vite. Le pickup des pompiers
roulait très vite.
Suivi sur le chemin Galipeau.

M. : John St-Cyr : Programme de subvention possible pour les lumières de
circulation sur la route 112. Site MTQ aide financière.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 54.

2022-03-310 5.1 CONTRAT POUR LE BALAI DE RUE POUR L'ANNÉE 2022 :

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été envoyées à
quatre entreprises;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions :

Myrroy division Estrie inc.	128.00 \$ / heure
Entreprises Breton inc.	n'a pas soumissionné
Déneigement Demco inc.	n'a pas soumissionné
Excavation Plamondon	130.00 \$ / heure

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la
soumission de l'entreprise Myrroy division Estrie inc. au montant de
128.00 \$ / heure plus taxes pour environ 60 heures.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-03-311 5.2 CONTRAT POUR LE FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2022 :

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été envoyées à
quatre entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quatre soumissions :

Première passe sans bras articulé :

Mathieu Létourneau	75.00 \$ / heure plus taxes
Les Débroussailleurs GSL inc.	85.00 \$ / heure plus taxes

Deuxième passe faucheuse – débroussailleuse avec bras articulé :

Les Débroussailleurs GSL inc.	125.00 \$ / heure plus taxes
Excavation Plamondon	115.00 \$ / heure plus taxes
Transporteurs Sherbrooke Unifié inc.	165.00 \$ / heure plus taxes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de l'entreprise Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. au montant de 165.00 \$ / heure plus taxes pour environ 140 heures.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser environ 40 heures de fauchage au montant de 75.00 \$ / heure plus taxes à l'entreprise Mathieu Létourneau.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.3

2022-03-312

CONTRAT POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2022 :

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été envoyées à trois entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions :

Nivellage Stéphane Beauchemin	150.00 \$ / heure plus taxes
Transport-Excavation Jocelyn Ménard inc.	145.00 \$ / heure plus taxes
Excavation Gagnon et Frères inc.	n'a pas soumissionné

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Transport-Excavation Jocelyn Ménard inc. au coût de 145.00 \$ / heure plus taxes pour environ 200 heures.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.4

2022-03-313

SERVICE DE LABORATOIRE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN SPRING :

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été envoyées à quatre entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions :

Solmatech inc.	16,456.95 \$
Englobe Corp.	12,904.22 \$
FNX-INNOV	12,289.79 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de FNX-INNOV au coût de 12,289.79 \$ avec taxes pour les services de laboratoire dans le projet de réfection du chemin Spring.

Poste budgétaire : 03-310-00-075.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.5

2022-03-314

RÉFECTION DU CHEMIN SPRING :

CONSIDÉRANT QUE nous sommes allés en appel d'offres public et dont nous avons reçu 7 soumissions pour la réfection du chemin Spring ;

CONSIDÉRANT QUE les 7 soumissionnaires sont :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

• Sintra inc. – Région Estrie	456 450.75 \$
• Excavation Steve Leblanc inc.	461 573.62 \$
• Eurovia Québec Construction inc.	473 096.80 \$
• Excavation M. Toulouse inc.	482 895.00 \$
• Pavages Maska inc.	488 080.84 \$
• Excavation Gagnon & Frères	534 000.00 \$
• Groupe Apogée	581 924.39 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Sintra inc. – Région Estrie au montant de 456 450.75 \$ taxes incluses;

Poste budgétaire : 03-310-00-075.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1.

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le Directeur général-Greffier-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de février 2022 et en fait la lecture.

6.2.

DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 :

Le directeur général-greffier-trésorier dépose les formulaires DGE-1038 de tous les candidats aux élections du 7 novembre 2021 et indique que tous les candidats ont déposé leur formulaire dans le délai prévu.

6.3.

RAPPORT DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LA FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX :

Le directeur général-greffier-trésorier fait rapport au conseil que tous les élus ont suivi la formation obligatoire sur le comportement éthique dans le délai prévu par la loi suite aux élections du 7 novembre 2021.

7.1.1

2022-03-315 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 7 mars 2022 au montant de 370 813.04 \$ soit approuvée et que le directeur général-greffier-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Monsieur Éric Mageau :

Donne de l'information concernant :

- Plusieurs appels pour la lumière 112 et Galipeau.
- Feu sur la rue Couture la maison est une perte totale.
- Rencontre CSP, réunion aux 2 mois. Priorité de la police, drogue, vitesse, fraude informatique. On avait un problème de prévention en milieu riverain.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Peut-être, avoir un achat regroupé pour les radars pédagogiques. Résolution pour les modifications au niveau municipal. Odeur de cannabis. Ce sont des nuisances. On regarde pour un projet de loi pour le règlement de nuisance.
- Schéma couverture incendie, ça avance bien. On ne laisse personne derrière. Nous n'avons pas tous les mêmes réalités.
- Décès de Bernard Ricard, DGA du CLD.
- Caisse Populaire ça avance très bien.
- Valoris a eu les autorisations pour les nouvelles cellules.

Madame Gina Castelli :
(absente)

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- Urbanisme demande de permis 1 000 000\$. Pour la régie à la recherche de pompier Ascot Corner de jour 2 requis. Nos pompiers vont avoir une formation en eau vive.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- Les loisirs reprennent, la majorité des activités sont reparties pour la session hiver-printemps.
- Concours des châteaux de neige, 6 cadeaux pour 7 participants. Pour choisir, il faut aller sur la page Facebook des loisirs.
- Préparation pour la fête nationale, format plus habituel.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- On essaie de ramener les bonnes habitudes de la Saint-Jean Baptiste.
- Volonté de faire collaborer les organismes de la ville pour la Saint-Jean Baptiste.
- Le monde est rouillé après 2 ans. Belles idées qui planent.
- Rapport du réseau biblio. On se place très bien pour les comparables. On pense à un réaménagement de l'espace pour les chaises.
- Environnement, plaintes et problèmes de bac de compost. Mettre en commun nos outils de communication avec les autres municipalités. Capsule écrite et vidéo.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- Voirie, contrat pour l'été. Acquisition de 2 radars pédagogiques. Ils seront installés sous peu. Ça nous donne des outils pour faire la collecte de données pour agir.
- Passage piétonnier intersection Galipeau et Marcheterre. CSST, formation signaleur pour assurer la sécurité sur les sentiers.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- Le comité Rayonnement s'est réuni, pour la deuxième fois, le 17 février dernier afin de continuer sa réflexion sur ses orientations (mandat, objectifs, moyens...). Il tiendra sa prochaine rencontre le 10 mars prochain. En février, une demande lui a été acheminée afin de valider et compléter les informations au sujet de notre Municipalité nécessaires à l'élaboration du guide des attraits touristiques du HSF. Pour ce guide, une personne devait être nommée à titre



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

d'ambassadeur de la Municipalité d'Ascot Corner. Anabel Côté, une bénévole très impliquée dans notre communauté a été choisie pour jouer ce rôle.

2022-03-316

8.1.1

BARRIÈRE POUR LES ÉTANGS AÉRÉS :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner doit remplacer la barrière aux étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'entreprise Clôture Orford inc. à procéder à l'installation d'une barrière aux étangs aérés pour un montant de 4,051.52\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-03-317

8.1.2

DÉPÔT DES RAPPORTS DE STATISTIQUES DE PERFORMANCE 2021 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE les rapports de statistiques de performance pour l'année 2021 ont été déposés à la rencontre du conseil d'administration de la Régie au mois de février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les rapports de statistiques de performance pour l'année 2021 sont complétés et prêts à être déposés au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner confirme avoir pris connaissance et accepte les rapports de statistiques de performance pour l'année 2021 afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-03-318

8.1.3

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX :

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH) pour l'année 2021 ont été vérifiés par une firme comptable indépendante et acceptés par le conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour l'année 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation
2022-03-319

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.4

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 161 192 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité d'Ascot Corner visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2022-03-320

CONTRAT DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES LAMPES UV AUX ÉTANGS AÉRÉS :

CONSIDÉRANT QUE les lampes UV aux étangs aérés doivent être entretenues 2 fois par année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la signature d'une entente d'entretien d'un an avec l'entreprise Brault Maxtech pour l'entretien des UV aux étangs aérés pour un montant annuel de 1800.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2022-03-321

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus pour l'année 2021 ont été vérifiés par une firme comptable indépendante et acceptés par le conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus pour l'année 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2022-03-322

PROJET D'AÉROGLISSEUR DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Ascot Corner, d'East Angus et de Westbury désirent présenter un projet de « Aéroglesseur rivière Saint-François et Eaton » dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à participer au projet de « Aéroglesseur rivière Saint-François et Eaton » et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-03-323

8.1.8

PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2022 :

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2022 est la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'IL a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisable tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de la Municipalité à faire connaître les outils de la Campagne



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-03-324

8.1.9

SIGNATAIRE POUR LA MUNICIPALITÉ :

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'intervention des compagnies de télécommunication doivent être autorisées par un représentant de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise monsieur Marc Bernier à titre de directeur des travaux publics à être signataire aux demandes d'intervention des compagnies de télécommunication sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-03-325

8.1.10

DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME DE SUBVENTION DU FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF :

CONSIDÉRANT QU' un appel de projets est en cours pour le programme de subvention du Fonds pour le transport actif et que le projet de piste cyclable est un projet admissible à la nouvelle subvention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner est en faveur du projet de piste cyclable et autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet de piste cyclable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-03-326

8.1.11

EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE DES COMPORTEMENTS POUR LE SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) – ÉTÉ 2022 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à procéder à la sélection et aux entrevues pour le poste de responsable des comportements pour le Service d'animation estivale pour l'été 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de Mélody Bélanger au poste de responsable des comportements pour le Service d'animation estivale selon l'échelle salariale établie par le Conseil;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-03-327

8.1.12

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-11-0001 MONSIEUR RENÉ ST-AMANT :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE cette demande est en lien à une disposition du règlement de zonage autre que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE de refuser cette demande serait un préjudice sérieux étant donné que ce garage serait construit à moins de 2 mètres de la zone RU-20 et que dans cette zone rurale les bâtiments accessoires de 100 mètres carrés sont autorisés;

CONSIDÉRANT QUE d'accorder cette demande ne porterait pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE d'accorder cette demande n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et santé publique et ne porterait pas atteinte à la qualité de l'environnement ainsi qu'au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construire un garage de 83,4 mètres carrés contrairement à la norme de 80,0 mètres carrés est considérée mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la construction d'un garage isolé d'une superficie de 83,4 mètres carrés et par le fait même d'accorder une dérogation mineure à l'article 8.10 (Dimensions) du règlement de zonage numéro 642 qui limite la dimension d'un garage isolé à 80,0 mètres carrés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la construction d'un garage isolé d'une superficie de 83,4 mètres carrés et par le fait même accorde une dérogation mineure à l'article 8.10 (Dimensions) du Règlement de zonage numéro 642 qui limite la dimension d'un garage isolé à 80,0 mètres carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-03-328

8.1.13

POLITIQUE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT :

CONSIDÉRANT QUE la politique des frais de déplacement pour les employés municipaux et les élus doit être mise à jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner approuve la nouvelle politique des frais de déplacement mise à jour le 7 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-03-329

8.1.14

LES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN :

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT QU'À notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

CONSIDÉRANT QUE les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

CONSIDÉRANT QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la Municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la Municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la Municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la Municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 38)

- Mme : Maryse Labonté : ville d'East Angus cour municipale.
- Protection et contrôle des animaux.
- Combien avons-nous de véhicules municipaux ?
- C'est quoi les conteneurs en location ?
- Journée de la femme 8 mars.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- M. : Jacques Gourde : Point 5 les soumissions. Est-ce que c'est des prix fermes avec le prix du gaz ? Suivi à obtenir
- Litige des trottoirs, est-ce qu'il y a une fin à cela ?
- Compte 1033, en attente.
- Point 8.1.11, l'embauche d'une responsable.
- Projet d'aérogليسeur, c'est nécessaire ?
- M : Bertrand Ash : les radars, ça va être bien.

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 54.

2022-03-330

13.
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 54.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 4 avril 2022 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

ÉRIC MAGEAU
MAIRE